3-III-1841

TIMBRE ROYAL 35c

ARCHIVES MINUTIER DES NOTAIRES DE LA CREUSE

ARCHIVES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Pardevant jean baptiste joseph Berger et son collègue notaires Royaux établis à la résidence de la ville de Bourganeuf chef lieu d'arrondissement département de la creuse.

Ce jourd'hui trois Mars mil huit cent quarante un en ladite ville de Bourganeuf étude du dit Berger.

A Comparu Etienne Benassy propriétaire cultivateur demeurant au village de la cour de Rozet commune de saint pardoux Lavaud.

Lequel a par les présentes déclaré et reconnu devoir à jean Benassy son fils cadet cultivateur et ouvrier maçon, demeurant au même village de la cour de rozet ici présent et acceptant, la somme de deux cents francs provenant du travail du dit jean Benassy comme ouvrier maçon dans le département du Rhône, ainsi qu'il la déclaré, cette somme a été employée par Etienne Benassy père, qui l'a ainsi déclaré, à payer pareille somme qu'il restait devoir à Leonard jarraud de Bouzogle et que celui ci lui avait prêté verbalement, en présence des Gueux jacques Christophe Chassoux et autres. La quelle somme de deux cents francs Etienne Benassy s'oblige de payer et rembourser à jean Benassy son fils cadet dans un an date d'aujourd'hui avec l'intérêt à cinq pour cent aussi à partir d'aujourd'hui.

Pour sureté de la présente obligation Etienne Benassy hypothèque spécialement tous ses biens immeubles situés au village de la cour de rozet et ses dépendances le tout commune de saint pardoux Lavaud Canton de Royère arrondissement de Bourganeuf, lesquels biens immeubles consistent en un domaine au labourage d'une paire de bœuf composé de bâtiments jardin chenevières, prés pâturages terres et autres héritages.

Dont acte: Lu aux parties elles l'ont ainsi voulu et ont déclaré ne savoir signer de ce dûment requises par les notaires susdits et soussignés.

Bouchon

Berger Notre Royal

2-20. Enregistré à Bourganeuf le Douze Mars 1841. f° 177. v. c. 4. Reçu deux francs 10 c. vingt cent. Pierre